

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 19 juin 2015 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire  
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1  
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2  
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3  
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4  
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5  
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est également présente l'assistante-greffière, Madame Nadine Bonneau

\*\*\*\*\*  
Ville d'Estérel

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2015
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs de la directrice générale par intérim
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Nomination d'un Maire suppléant
  - 6.2 Adoption – Règlement numéro 2015-639 amendant le règlement numéro 2014-627 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement
  - 6.3 Contrat de fourniture de services dispensés par des agents de sécurité - Cession du Contrat à la compagnie GardaWorld
  - 6.4 Motion de félicitations - Bistro à Champlain
  - 6.5 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Adoption – Règlement numéro 2015-637 amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
  - 7.2 Avis de motion - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions de concordance quant à la renaturalisation des rives des plans d'eau présents sur les terrains de golf
- 8 Travaux publics
  - 8.1 Aucun sujet à traiter

- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs  
9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**2015-06-062 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**2015-06-063 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2015**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2015 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 22 mai 2015 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

**2015-06-064 3. COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 19 juin 2015 au montant de 143 869.73 \$ dont :

- 48 169.95 \$ sont des comptes payés;
- 95 699.78 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de document

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », la directrice générale par intérim soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2015-06-065

6.1 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de Maire suppléant de Monsieur Roger Martel prend fin le 19 juin 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Monsieur Bruce Zikman à titre de Maire suppléant et ce, jusqu'à la levée de la séance du mois de décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-066

6.2 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-639 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-627 VISANT LA PROTECTION DES BERGES, DES FONDS MARINS ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU, LA SÉCURITÉ DES PLAISANCIERS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel désire modifier l'annexe « A » du règlement numéro 2014-627 pour retirer une zone où le wake-surf est autorisé et ajouter un article au sujet de l'application dudit règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 22 mai 2015;

**CONSIDÉRANT** que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement numéro 2015-639 a été mentionné à haute voix;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le règlement numéro 2015-639 amendant le règlement numéro 2014-627 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-067      6.3      **CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES DISPENSÉS PAR DES AGENTS DE SÉCURITÉ - CESSION DU CONTRAT À LA COMPAGNIE GARDAWORLD**

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Sécurité des Deux-Rives Ltée, avec laquelle la Ville a conclu un contrat de cinq (5) ans pour la fourniture de services dispensés par des agents de sécurité a été acquise par la compagnie GardaWorld;

**CONSIDÉRANT** que GardaWorld demande à ce que le contrat pour la fourniture de services dispensés par des agents de sécurité lui soit cédé, conformément à l'article 3.7 de l'appel d'offres 2014-040, lequel fait partie intégrante du contrat;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** la cession du contrat, à partir de la date des présentes, pour la fourniture de services dispensés par des agents de sécurité, découlant de l'appel d'offres 2014-040 à GardaWorld et ce, en conservant les mêmes taux et conditions pour la durée restante du contrat;

**DEMANDE** à GardaWorld de respecter particulièrement les articles 4.1 et 4.3 concernant la garantie bancaire et les assurances en lui fournissant les documents exigés au contrat;

**AUTORISE** la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tout document nécessaire à la cession du contrat.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-068      6.4      **MOTION DE FÉLICITATIONS - BISTRO À CHAMPLAIN**

**CONSIDÉRANT** l'acquisition de la cave à vin du Bistro à Champlain par Estérel Resort;

**CONSIDÉRANT** que le restaurant L'ultime d'Estérel Resort porte dorénavant le nom de Bistro à Champlain pour perpétuer la mémoire de l'établissement;

**CONSIDÉRANT** la réalisation de *La Grande traversée d'hier à demain du Bistro à Champlain*, organisée le 17 juin 2015 pour le transfert de l'établissement;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

**REMERCIÉ ET FÉLICITÉ** Monsieur Champlain Charest, Madame Monique Nadeau ainsi qu'Estérel Resort, pour avoir piloté avec succès *La Grande traversée d'hier à demain du Bistro à Champlain* et d'avoir conservé son port d'attache dans la région.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-069

6.5

**NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Messieurs Guillaume Blanc, Bernard Cyr, Richard Dumoulin, Mathieu Quevillon, Romano Starnino et Ludovick Wilson-LeBouthillier à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme;
- SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;
- SQ 04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiétement des voies publiques de la Ville d'Estérel;
- SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;

**AUTORISE** les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

**ABROGE** toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

2015-06-070

7.1

**ADOPTION – RÉGLEMENT NUMÉRO 2015-637 AMENDANT LE RÉGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y INTRODUIRE LES NOUVELLES EXIGENCES DU RÉGLEMENT SUR LE PRÉLEVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (Q-2, R. 35.2)**

**CONSIDÉRANT** que le règlement de zonage, tel qu'amendé, numéro 2006-493 est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil désire y introduire les nouvelles exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2);

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du règlement a été dûment donné lors de la séance du 20 février 2015;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2) le 20 mars 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 17 avril 2015 pour expliquer aux citoyens les objectifs du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que suite à la consultation publique, le Conseil a adopté un second projet de règlement, le 17 avril 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public annonçant la possibilité de déposer une demande d'approbation référendaire a été publié le 3 juin 2015 et qu'aucune demande n'a été reçue à cet effet;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le règlement numéro 2015-637 amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2).

Adoptée à l'unanimité

**Avis de motion**

7.2 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS DE CONCORDANCE QUANT À LA RENATURALISATION DES RIVES DES PLANS D'EAU PRÉSENTS SUR LES TERRAINS DE GOLF**

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions de concordance quant à la renaturalisation des rives des plans d'eau présents sur les terrains de golf.

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2015-06-071

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 26, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

---

Jean-Pierre Nepveu  
Maire

---

Nadine Bonneau, OMA  
Assistante-greffière

*Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier ou l'assistante-greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*

